



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

9, rue Sainte Cécile B.P. 79

PROCURATION DE SIGNATURE

88502 MIRECOURT CEDEX

Vu l'alinéa 3 de l'article 14 du décret n° 62-1587 du 29/12/1962 portant règlement général

Tél : 03/29/37/04/21

sur la Comptabilité Publique, publié le 30/12/1962 au Journal Officiel.

Fax : 03/29/37/17/36

Le soussigné, MAIGNIEN Didier, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques de Mirecourt, déclare constituer pour son mandataire spécial et général : Monsieur BABELOT Pascal, Contrôleur Principal des Finances Publiques, demeurant au 503 Avenue René Porterat 88500 MIRECOURT :

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, le Centre des Finances Publiques de Mirecourt, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, de le représenter auprès des agents de la Poste pour toute opération et lui donner l'autorisation d'effectuer les déclarations de créances dans le cadre des procédures collectives. En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Centre des Finances Publiques de Mirecourt, entendant ainsi transmettre à **Mr BABELOT Pascal** tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés. Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à **Mirecourt**, le 2 janvier 2014

SIGNATURE DU MANDATAIRE

SIGNATURE DU MANDANT

Contrôleur Principal des Finances Publiques

Le chef de poste du Centre des Finances Publiques

Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques

« Bon pour acceptation »

« Bon pour pouvoir »

BABELOT Pascal

MAIGNIEN Didier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

9, rue Sainte Cécile B.P. 79

PROCURATION DE SIGNATURE

88502 MIRECOURT CEDEX

Vu l'alinéa 3 de l'article 14 du décret n° 62-1587 du 29/12/1962 portant règlement général

Tél : 03/29/37/04/21

sur la Comptabilité Publique, publié le 30/12/1962 au Journal Officiel.

Fax : 03/29/37/17/36

Le soussigné, MAIGNIEN Didier, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques de Mirecourt, déclare constituer pour son mandataire spécial et général : Madame BURETTE Edith, Contrôleur Principal des Finances Publiques, demeurant au 192 Grand Rue 88270 MADECOURT :

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, le Centre des Finances Publiques de Mirecourt, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquiescer tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, de le représenter auprès des agents de la Poste pour toute opération et lui donner l'autorisation d'effectuer les déclarations de créances dans le cadre des procédures collectives. En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Centre des Finances Publiques de Mirecourt, entendant ainsi transmettre à **Mme BURETTE Edith** tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés. Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à **Mirecourt**, le 2 janvier 2014

SIGNATURE DU MANDATAIRE

SIGNATURE DU MANDANT

Contrôleur Principal des Finances Publiques

Le chef de poste du Centre des Finances Publiques

Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques

« Bon pour acceptation »

« Bon pour pouvoir »

BURETTE Edith

MAIGNIEN Didier



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

9, rue Sainte Cécile B.P. 79

PROCURATION DE SIGNATURE

88502 MIRECOURT CEDEX

Vu l'alinéa 3 de l'article 14 du décret n° 62-1587 du 29/12/1962 portant règlement général

Tél : 03/29/37/04/21

sur la Comptabilité Publique, publié le 30/12/1962 au Journal Officiel.

Fax : 03/29/37/17/36

**Le soussigné, MAIGNIEN Didier, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques de Mirecourt, déclare constituer pour son mandataire spécial et général :
Monsieur GOLIEZ Régis, Inspecteur des Finances Publiques,
demeurant au 14, rue Jacques Prévert 54220 MALZEVILLE :**

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, le Centre des Finances Publiques de Mirecourt, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, de le représenter auprès des agents de la Poste pour toute opération et lui donner l'autorisation d'effectuer les déclarations de créances dans le cadre des procédures collectives. En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Centre des Finances Publiques de Mirecourt, entendant ainsi transmettre à **Mr GOLIEZ Régis** tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés. Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à **Mirecourt** , le 2 janvier 2014

SIGNATURE DU MANDATAIRE

L'adjoint du chef de poste

Inspecteur des Finances Publiques

« Bon pour acceptation »



GOLIEZ Régis

SIGNATURE DU MANDANT

Le chef de poste du Centre des Finances Publiques

Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques

« Bon pour pouvoir »



MAIGNIEN Didier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

9, rue Sainte Cécile B.P. 79

PROCURATION DE SIGNATURE

88502 MIRECOURT CEDEX

Vu l'alinéa 3 de l'article 14 du décret n° 62-1587 du 29/12/1962 portant règlement général

Tél : 03/29/37/04/21

sur la Comptabilité Publique, publié le 30/12/1962 au Journal Officiel.

Fax : 03/29/37/17/36

Le soussigné, MAIGNIEN Didier, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques de Mirecourt, déclare constituer pour son mandataire spécial et général : Monsieur HUSSON Claude, Contrôleur Principal des Finances Publiques, demeurant au 135 Grande Rue 88500 BOULAINCOURT :

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, le Centre des Finances Publiques de Mirecourt, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, de le représenter auprès des agents de la Poste pour toute opération et lui donner l'autorisation d'effectuer les déclarations de créances dans le cadre des procédures collectives. En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Centre des Finances Publiques de Mirecourt, entendant ainsi transmettre à **Mr HUSSON Claude** tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés. Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à **Mirecourt**, le 2 janvier 2014

SIGNATURE DU MANDATAIRE

SIGNATURE DU MANDANT

Contrôleur Principal des Finances Publiques

Le chef de poste du Centre des Finances Publiques

Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques

« Bon pour acceptation »

« Bon pour pouvoir »


HUSSON Claude


MAIGNIEN Didier


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES